

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B358-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B358

OBJET : Aménagement du territoire - BHNS Ligne A - Itinéraire parallèle à la RD9, acquisition d'une parcelle chemin Albert Guigou

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

8_1_02

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : BHNS Ligne A : Itinéraire parallèle à la RD9, acquisition d'une parcelle chemin Albert Guigou
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'ouverture du pôle d'échange de Plan d'Aillane et de la création de la ligne A de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant cet équipement à la gare routière d'Aix en Provence, la Communauté du Pays d'Aix va réaliser un itinéraire de transport en commun parallèle à la RD9. Celui-ci permettra de maintenir un temps de parcours fiable, en dépit des encombrements routiers.

Lorsque le trafic sur la RD9 sera saturé, les véhicules de transport en commun avertis par des panneaux lumineux, la quitteront à partir de l'échangeur du cimetière des Milles, emprunteront le chemin Albert Guigou et se réinséreront sur la RD9 par l'intermédiaire d'un sas d'accès gérée par feux tricolores. Le montant de cette opération est estimé à 900 000 € HT.

Le chemin Albert GUIGOU étant très étroit à l'approche de l'intersection avec le chemin du SERRE, il est proposé aujourd'hui d'acquérir une partie de parcelle appartenant à Monsieur BUCELLE, afin de pouvoir réaliser un élargissement ponctuel et de réaliser en limite un mur anti-bruit en compensation des nuisances sonores engendrées.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'ouverture du pôle d'échange de Plan d'Aillane et de la création de la ligne A du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant cet équipement à la gare routière d'Aix centre, la Communauté du Pays d'Aix va réaliser un itinéraire parallèle à la RD9.

Lorsque le trafic sera saturé, les véhicules de transports avertis par un panneau lumineux la quitteront à partir de l'échangeur du cimetière des Milles, emprunteront le chemin Albert GUIGOU et se réinséreront sur la RD9 par l'intermédiaire d'un sas d'accès géré par feux tricolores au niveau du complexe sportif de la Pioline.

Le chemin Guigou étant très étroit en amont de son intersection avec le chemin du SERRE, la Communauté du Pays d'Aix envisage d'acquérir une bande de terrain d'environ 900 m² sur la parcelle cadastrée IY0080 et appartenant à Monsieur Jean-Philippe BUCELLE, domicilié Campagne CHARDON, 280 Chemin du SERRE, 13290 Les Milles.

La bande de terrain avait été estimée par France Domaine à 1 800 € HT le 25 Octobre 2012 pour une surface de terrain d'environ 900 m² soit 2€ par m².

Monsieur BUCELLE a donné par écrit, le 21 Mai 2013, un accord de principe sur cette transaction à condition qu'aucun arbre ne soit arraché ni abîmé, que le terrain ne soit ni endommagé ni dégradé et que le piquetage réalisé soit parfaitement respecté.

En accompagnement de ces travaux d'élargissement, et dans le cadre de cette opération, il est proposé de réaliser un mur anti-bruit de 2m de hauteur le long de la parcelle de Monsieur BUCELLE, pour un montant estimé de 50 000€HT.

Il est donc proposé d'acquérir une bande de terrain le long du chemin Albert GUIGOU sur la parcelle référencée IY0080 d'une surface d'environ 900 m² pour un montant de 1 800 € HT auprès de Monsieur BUCELLE, et de réaliser un ouvrage anti-

bruit au droit de son terrain, en surélévation du mur de soutènement situé sur le domaine public, pour un montant de 50 000 € HT. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de la ligne A de BHNS visant à relier le pôle d'échanges de Plan d'Aillane à la gare routière d'Aix centre. Cette opération a fait l'objet d'une création d'autorisation de programme pour un montant total de 4 180 602 € HT. La partie de cet itinéraire concerné par la présente délibération se chiffre à 900 000 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle portant sur les acquisitions et cessions foncières,

VU la délibération n° 2008_A189 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 portant création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiements relatives aux Infrastructures liées aux déplacements,

Vu la délibération n°2010-A112 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant le programme général du BHNS,

VU l'avis de la commission Transports, Parcs de Stationnement et Réseaux Routiers du 4 juillet 2013,

VU l'avis rendu le 25 Octobre 2012 n°2012- 001V3706 par France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix auprès de Monsieur Jean-Philippe BUCELLE d'une bande de terrain de la parcelle cadastrée IY0080 de 900 m2 pour un montant de 1 800 € HT, afin de réaliser un élargissement ponctuel du chemin GUIGOU dans le cadre de l'aménagement d'un itinéraire de transports parallèle à la RD9,
- **APPROUVER** la construction d'un mur anti- bruit au droit du terrain de Monsieur BUCELLE sur une hauteur de 2m pour un montant de 50 000 € HT,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition,
- **DIRE** que les crédits seront imputés sur le Budget Annexe des transports publics urbains section investissement opération **665** nature **211** et nature **2135**



MOYENS GENERAUX
Service COURRIER
ARRIVÉ LE:

30 OCT. 2012

N° 53022
Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix-en-Provence

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Pôle gestion publique
DIVISION FRANCE DOMAINE
SERVICE
38 BD BAPTISTE BONNET
13285 MARSEILLE CEDEX 08
drfp.pgp.domaine@dgfip13.finances.gouv.fr
Tel 04 42 37 54 05
☎: 04.42.37.54 08

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
Direction des Affaires Juridiques
Hôtel de Bodes
8 place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1

Aix en Provence le 25/10/12

Objet Demande d'évaluation de biens immobiliers
Cadastrés sur la commune d'Aix les Milles section IY 80 et IB 104,
/Référence : lettre du 15/10/12 (Affaire suivie par Mme FERRER)
N/Référence : avis 2012-001V3706

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence vous avez sollicité l'évaluation, des emprises à détacher des parcelles visées ci-dessus pour une superficie globale de 1860m²
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle des biens dont il s'agit, présumés libres de toute location ou occupation, est de l'ordre de

DGSA	597
Affaires Juridiques et Commande Publique	
Date: 31 OCT. 2012	
Original:	
Copie:	
Obs:	

Parcelle	Valeur vénale
IY 80	1800 €
IB 104	1920 €
Total	3720 €

(TROIS MILLE SEPT CENT VINGT EUROS HT)

Vous recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Pour l'Administrateur Général des Finances publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
Par délégué,
L'inspecteur
JC ROBERT

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines
Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

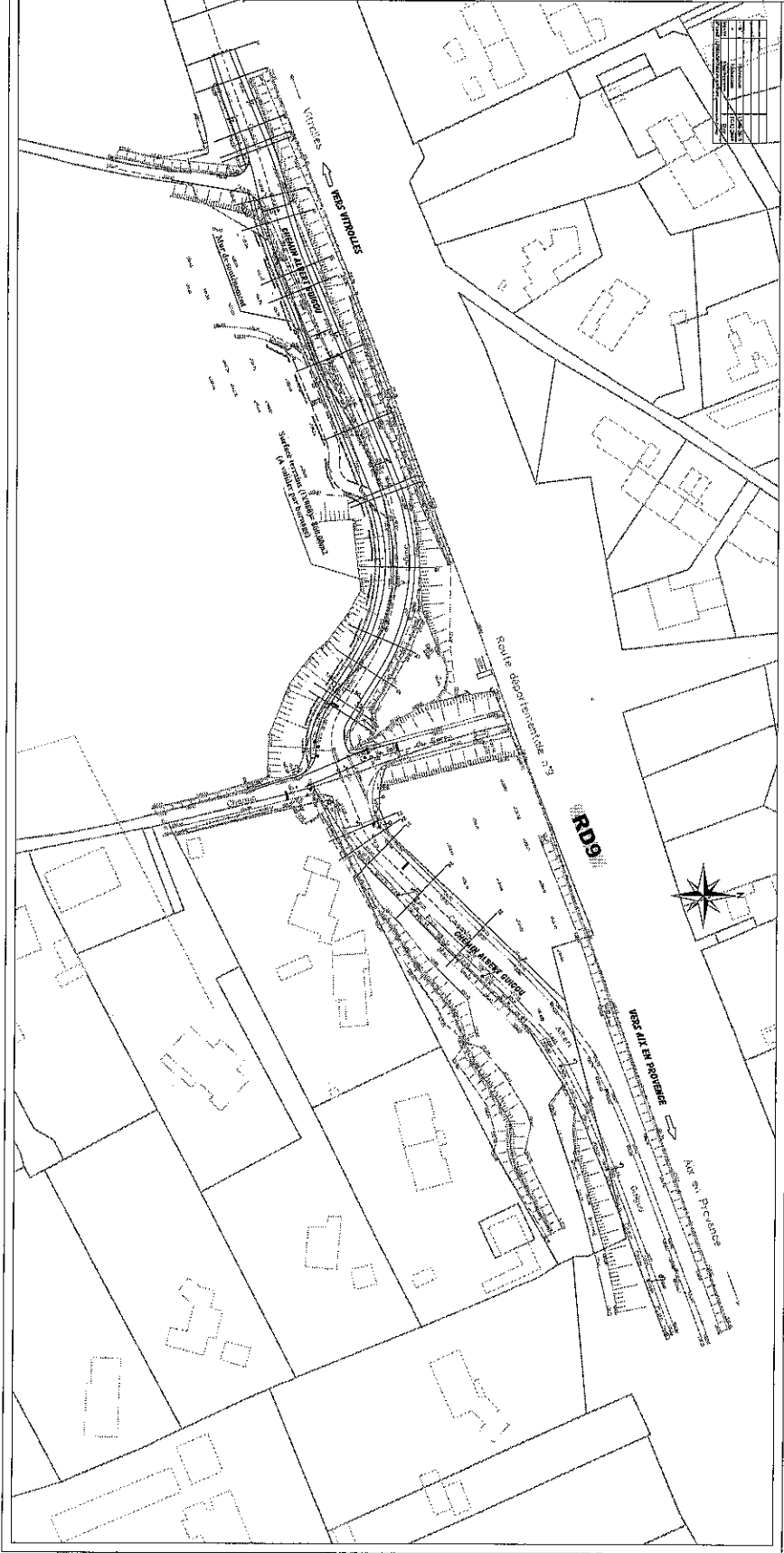
Communauté du Pays d'Aix



Aménagement d'un itinéraire rapide de transport en commun entre la RD9 et l'Avenue Mounet

AVANT PROJET
Aménagement du chemin Galigny et
Chemin des Sierres
Echelle 1:500

MEP&E
ZAC de la Petite Chapelle
222, Chemin des Sierres
13120, Aix-en-Provence
Tél. 04 91 88 53 34
Fax 04 91 88 53 35



2013_B358

OBJET : Aménagement du territoire - BHNS Ligne A - Itinéraire parallèle à la RD9, acquisition d'une parcelle chemin Albert Guigou

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

23 JUIL 2013

A large, sweeping handwritten signature in black ink is written over the official stamp and the date. The signature starts from the left, loops around the stamp, and extends to the right.